

Manifestations sur notre commune

dates	organismes	lieux et événements
2 avril	Amicale des sapeurs Pompiers	<u>Salle multi activités</u> à 21 h : Soirée tartiflette
9 avril	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 14 h : Concours sociétaires doublettes à la mêlée, Challenge Vivarais Boissons
9 avril	Club des Jeunes	Sortie du Club : Laser game et karting
30 avril	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 08 h : Eliminatoires quadrettes du secteur
14 mai	Club des Jeunes	Bal intérieur « Fluo »
15 mai	Rochepeule en Fête	<u>Plan d'eau</u> : Marché aux Plantes
21 mai	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 08 h : Concours officiel, 32 doublettes par poules, Coupe des commerçants
22 mai	Les Gais Lurons	<u>Salle polyvalente</u> : Jeu de piste + projection de film
29 mai	Municipalité de Rochepeule Rochepeule pour Mémoire, Mémoire d'Avenir	Commémoration Nationale de la Bataille de Verdun, toute la journée diverses manifestations à Rochepeule avec l'après-midi en <u>Salle polyvalente</u> : exposition sur les Poilus rochepeulois et diffusion de films documentaires et cinéma en rapport avec le thème.
12 juin	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 14 h : Concours sociétaires doublettes à la mêlée, Challenge du boulodrome
18 juin	L'Ardéchoise	<u>Passage</u> de la course cycliste
19 juin	Rochepeule pour Mémoire, Mémoire d'Avenir	Journée du Patrimoine de Pays (19 ^e édition) sur le thème national « Métiers et savoir-faire ». A cette occasion sera présenté « L'atelier du cordonnier rochepeulois » avec exposition de vieux outils, vieilles machines, chaussures d'époque. Présentation en plein air si le temps le permet. Gratuit
14 juillet	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 14 h : Concours inter associations quadrettes ouvert à tous
14 juillet	Municipalité de Rochepeule	<u>Boulodrome</u> à 22 h : Feu d'artifice de la Fête Nationale
24 juillet	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 14 h : Concours Officiel 32 quadrettes Challenge de la Municipalité
29 juillet	Association FAVAL	<u>Maison familiale de la Grangeasse</u> à 18 h : spectacle de folklore ukrainien
30 juillet	Club des Jeunes	<u>Salle multi activités et boulodrome</u> : Concours de pétanque, tombola et bal intérieur
30-31 juillet	Municipalité de Rochepeule	<u>Salle polyvalente</u> : Journée amicale des Rochepeulois (programme à venir)
15 août	Revoilà les Chapelous	<u>Place de l'église</u> : Fête traditionnelle à la Chapelle sous Rochepeule
20 août	Rochepeule en Fête Les Troubadoux AGE St-André	<u>Salle polyvalente</u> à 20h30 : représentation théâtrale dans le cadre du « Festival Les Troubadoux » associant 3 communes (Rochepeule – Saint-Pierre-sur-Doux – Saint-André-en-Vivarais)
28 août	Les Gais Lurons	<u>Village</u> : vide grenier
17 sept.	Amicale Boule	<u>Boulodrome</u> à 14 h : Concours sociétaires doublettes, Coupe de Clôture

Tennis municipal

Régisseur : Anabele THOMAS au Relais de Rochepeule
Tél. : 06 22 16 64 28 Tarif : 4 € /heure

Baignade aménagée et surveillée

1^{er} juillet au 31 août 2016 : mardi au dimanche, 13h à 18h

Benne à ferraille

8 au 11 juillet 2016 : Une benne **uniquement pour la ferraille** sera mise à disposition au parking de la mairie.

Bibliothèque municipale

Responsable : Claudette WILLIART
Horaires d'ouverture : vendredi de 15h à 18h
Tarif adhésion : 8 € par adulte – Gratuit pour les -18 ans

Le Centre Tout Terrain :

15 juin au 15 sept. : démonstration de moto trial et de quad tous les mardis à 18 h.

Bulletin d'information



Printemps 2016

Bienvenue également aux familles ayant décidé de venir se poser dans notre village, ayant acquis une résidence secondaire ou principale. Je ne nommerai personne, de peur d'en oublier car en Mairie nous sommes parfois informés très tardivement de l'installation des uns ou des autres. Que ces quelques familles, dont certaines présentes ici aujourd'hui, reçoivent le meilleur accueil au sein de notre village, elles contribuent à éviter une trop grande désertification de nos campagnes que les dernières lois votées n'arriveront pas à inverser de manière sensible cette tendance.

Les faits marquants de 2015

Essentiellement la mise en place fonctionnelle de la communauté de communes Val'Éyrieux : 34 communes, environ 14 000 habitants, communauté de communes qui a voté ses statuts en décembre 2015 conformément à la loi « NOTRe » – attribue de nouvelles compétences aux communautés de communes apportant donc son lot de changements qui nous concerne directement au niveau des compétences exercées par les uns ou les autres. Ce qui va changer pour nous est au niveau de la voirie, de la compétence eau et assainissement, de la compétence sport, de la compétence sociale et de la compétence rivière.

COMPETENCE VOIRIE

Nouvelle organisation : investissements matériels et embauche d'un nouveau salarié en emploi aidé (avec formation). Convention avec une entreprise locale pour mise à disposition de matériel et accompagnement technique. Ainsi, à l'exception de la réalisation des enrobés ou bicouches, l'entretien du réseau sera assuré par la commune.

Une grande partie du déneigement également mais avec la contribution de l'entreprise Mongrenier pour la partie haute du village.

Remise en état dégâts des eaux plan d'eau terminée, subventions encaissées. Reste à terminer la remise en état de quelques dégâts au niveau des routes.

Réfection de la D214 : opportunité dont nous avons profité mais 33 000 € à déboursier pas initialement prévus au budget.

Rappelons à tous que les personnes en charge de la voirie au conseil sont MM. Sabatier et De Koning, c'est à eux que vous devez faire vos observations et exprimer vos souhaits.

EAU ET ASSAINISSEMENT

La Gestion des réseaux devient intercommunale
Entretien de la station d'épuration assurée par les salariés communaux moyennant compensation.

COMPETENCE SPORT

Le Boulodrome devient intercommunal

COMPETENCE SOCIALE

La compétence Personnes âgées a été inscrite dans les statuts de l'intercommunalité

GESTION DES COURS D'EAU

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations et l'attribue aux communes et à leurs groupements.

Les points essentiels abordés par le Maire lors de la cérémonie des vœux 2016

L'an dernier à la même époque, j'avais présenté sensiblement les mêmes souhaits qui n'ont de valeur que celles que l'on veut bien leur accorder. Un certain nombre de concitoyens n'en ont pas tiré profit et nous ont quittés en cours d'année. Une pensée pour eux : Maria Duchamp – Suzanne Fromentoux – Jacques Castro – Régis Fourel – Georges Dechevrens – Jean-Claude Pfeiffer – et tout dernièrement Madame Boin.

Au regard de ces 7 décès, nos registres d'Etat-Civil ne mentionnent qu'une seule naissance : Lina Bouvet Chopin, bienvenue à elle.

VOIRIE, objectifs 2016

Minimum de goudron

Réfection de la montée de l'Eglise à l'étude

Réfection des fossés prioritaires

Attention particulière à la voirie de « la Chapelle », réfection du parapet, travaux de sécurité dans l'Eglise, si possible aménagement de la place.

Diagnostics sur travaux à entreprendre pour l'Eglise du village afin de sécuriser les fissures et vaincre les dégâts causés par l'humidité.

ORIENTATION 2016

Elaboration du budget en tenant compte de la diminution des subventions de l'Etat.

Attribution de compensation de Val'Éyrieux en notre faveur aux environs de 30 000 €.

Loi d'adaptation au vieillissement

Loi, élaborée à l'issue d'une concertation avec les acteurs concernés, ayant pour objet d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population.

Incidences sur la vie sociale et les politiques publiques car :

- En 2060, un tiers des Français aura plus de 60 ans et les plus de 85 ans seront près de 5 millions contre 1,4 million aujourd'hui.
- Moyenne d'âge à Rochepaule sans cesse croissante (âge moyen 83 ans pour entrer en maison de retraite et coût moyen de la prestation entre 1 500 et 2 000 € par personne).

Des crédits seront débloqués pour cette loi d'adaptation et nous nous interrogeons sur l'opportunité d'en profiter pour envisager la création d'un lieu d'accueil partagé pour personnes vieillissantes, leur permettant de rester à domicile au village le plus longtemps possible. Ceci assurerait la pérennité pour des emplois d'accompagnement et d'aides ménagères.

Vous l'avez compris, il y a un glissement de l'exercice des compétences de la commune vers la communauté de communes, ce qui implique à vos élus d'être de plus en plus présents au sein de ces instances intercommunales, nouveaux lieux de décision, afin de défendre les intérêts rochepaulois.

Remerciements

Je remercie tous les membres du conseil municipal qui, au cours de 2015, ont assuré ces tâches participatives, les amenant de manière régulière à se déplacer au Cheylard et les incite à poursuivre avec autant d'assiduité en 2016, cela est capital pour notre commune.

Remerciements à la secrétaire de Mairie et aux salariés de la commune pour leurs compétences et leur disponibilité.

Pour conclure, je vous renouvelle à tous les vœux des élus pour 2016.

■ Jean-Marie Foutry, Maire, extraits du discours du 9 janvier 2016

Ordures ménagères

Au niveau du SICTOM il faut savoir que le centre d'enfouissement de Villemarché arrive à saturation et qu'une solution doit être trouvée pour savoir ce que l'on fait de nos poubelles, à suivre...

Il y a eu la COP21 ces derniers jours, ce n'est pas que pour les autres, cela nous concerne tout autant. Alors prenons de bonnes résolutions : jetons ce qui est verre dans les containers ad'hoc, c'est beaucoup de poids en moins pour les factures.

Prenons l'habitude d'emporter les déchets verts (même les têtes de choux pourries!!) au tir aux pigeons : nos employés communaux ont fait de la place. Nous réitérerons la venue d'une benne pour la ferraille : attention pas d'encombrant style canapé, de la ferraille seulement sinon les frais d'enlèvement se retrouveront dans nos impôts, soyons citoyens !

Une réunion d'information préalable à la distribution des bacs individuels devrait avoir lieu à la salle multi activités **le vendredi 8 Avril à 19 heures**. La confirmation se fera par voie d'affichage en Mairie.

■ Yves Sabatier, délégué au SICTOM

Voirie

Nos employés communaux sont intervenus pour déneiger la commune avec les deux tracteurs dont le plus petit pour le village et M. Mongrenier pour déneiger sur un itinéraire "plus nordique".

Si la neige poussée n'a pas été selon vous mise au bon endroit et provoque une gêne, faites-le savoir, nous en tiendrons compte pour les temps à venir.

Attention, le déneigement n'est possible que sur les voies communales, intervenir sur le privé n'est pas autorisé sauf circonstances exceptionnelles.

■ Yves Sabatier, 2^e Adjoint

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD)

De quoi s'agit-il ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit **une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne râteau**.

Pourquoi cette évolution ?

- Une meilleure qualité de son et d'image > Cette évolution va permettre de moderniser l'offre télévisuelle en accélérant la généralisation de la HD.
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite > A partir d'avril 2016, tous les foyers reliés à une antenne râteau recevront l'ensemble des 25 chaînes gratuites de la TNT, y compris les six chaînes aujourd'hui exclusivement diffusées en HD.

Qui est concerné ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.

- > L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne râteau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.
- > **Les opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période** : les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.

POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE, SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le **site recevoirlatnt.fr** ou auprès du **centre d'appel 0970 818 818** (prix d'un appel local)

QUE FAUT-IL FAIRE ?

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés. Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

Des aides sont également prévues pour accompagner les téléspectateurs; elles seront gérées par l'ANFR.

L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Cette aide est mise en place depuis novembre 2015 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD. Elle concerne les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne râteau. Son montant, prochainement fixé par décret, sera de 25 euros (coût d'un adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Cette prestation de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter en mairie la brochure d'information de l'ANFR ou appelez le 0970 818 818 (prix d'un appel local)